

L'essentiel Rêvus®

Nouvel anti-mildiou en légumes


Rêvus®


Rêvus®

- **Composition** : mandipropamid 250 g/l (CAA)
- **Formulation** : SC, Suspension concentrée
- **Mode d'action** : Diffusant – Translaminaire
Préventif
- **Cultures homologuées** : laitue, tomate, pomme de terre, melon et fines herbes.
- **Cible** : mildiou
- **Dose** : 0,6 l/ha
- **ZNT** : Organismes aquatiques : 5m
- **DRE** : 6 h plein champ, 8 h en milieu fermé
- **Conditionnement** : 1, 5 et 20 L

Rêvus, ses atouts face au mildiou

- Le mandipropamid, substance active du Rêvus se fixe rapidement dans les cires cuticulaires des feuilles, mettant ainsi le produit **à l'abri du lessivage**.
- Cette matière active va migrer progressivement dans les tissus de la plante, offrant une grande régularité et un haut niveau d'**efficacité**.
- Son activité translaminaire permet la protection des **deux faces de la feuille**.
- L'effet diffusant dans la feuille permet au produit de **protéger les jeunes feuilles** au cours de leur croissance.

Grâce aux caractéristiques du mandipropamid, Rêvus offre une sécurité anti-mildiou de haut niveau

CULTURES AUTORISÉES	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION ⁽¹⁾	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
Laitue, Scarole, Frisée, Mâche, Roquette <i>Plein champ et sous abri</i>	2 par ha et par an ⁽¹⁾ <i>(plein champ)</i> 1 par ha et par an ⁽¹⁾ <i>(sous abri)</i>	BBCH 11-49	7 jours
Tomate Aubergine <i>Plein champ et sous abri</i>	4 ⁽¹⁾	BBCH 21-89 <i>(plein champ)</i> BBCH 11-89 <i>(sous abri)</i>	3 jours
Melon, Pastèque, Potiron, Potimarron <i>Plein champ et sous abri</i>	4 ⁽¹⁾	BBCH 11-89	3 jours
Pomme de terre	4 ⁽¹⁾	BBCH 31-91	21 jours
Fines herbes <i>Plein champ et sous abri</i>	2 par ha et par an ⁽¹⁾ <i>(plein champ)</i> 1 par ha et par an ⁽¹⁾ <i>(sous abri)</i>	BBCH 11-49	7 jours

⁽¹⁾ Intervalle minimum entre les applications : 7 jours

Recommandations d'emploi :

- Utiliser Rêvus en lutte préventive uniquement. Alternier les familles chimiques pour éviter l'apparition de résistances. En cas d'attaque déclarée, associer Rêvus à une solution curative, ou intervenir après un produit à action curative.
- Rêvus, grâce à sa résistance au lessivage (non lessivable 1 heure après application), peut être positionné indépendamment des pluies et irrigations. De plus, il sera adapté à différents stades des cultures avec sa bonne préventivité et sa diffusion translaminaire, notamment pour les stades de croissance végétative.
- Pour les usages en melon et autres cucurbitacées, Rêvus sera impérativement associé à un autre fongicide de contact, et alterné avec des familles chimiques différentes.

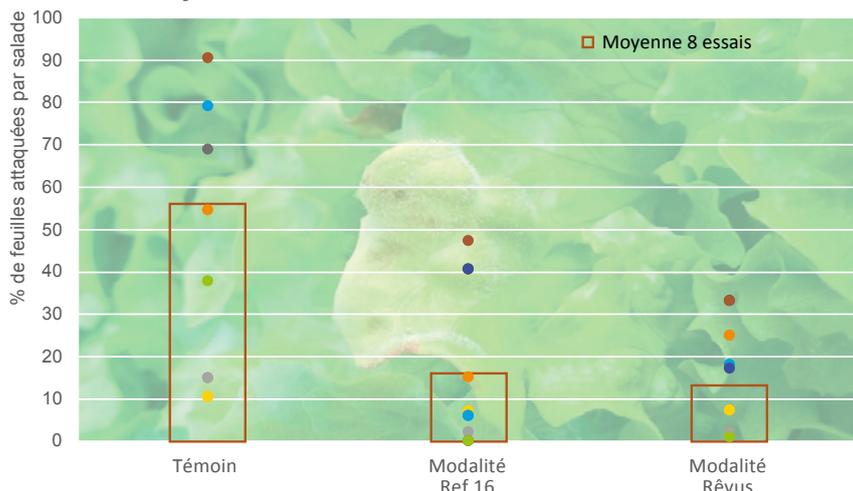
VOS AVANTAGES

- Efficacité de haut niveau sur toutes les souches de mildiou
- Protection des parties végétatives au cours de leur croissance
- Adapté à l'ensemble des filières
- Solution adaptée aux parcelles irriguées
- Pas de résistance connue
- Produit très sélectif des cultures
- Solution compatible en mélange (techniquement et réglementairement) avec de nombreuses solutions



Rêvus, une efficacité préventive d'un excellent niveau en salade.

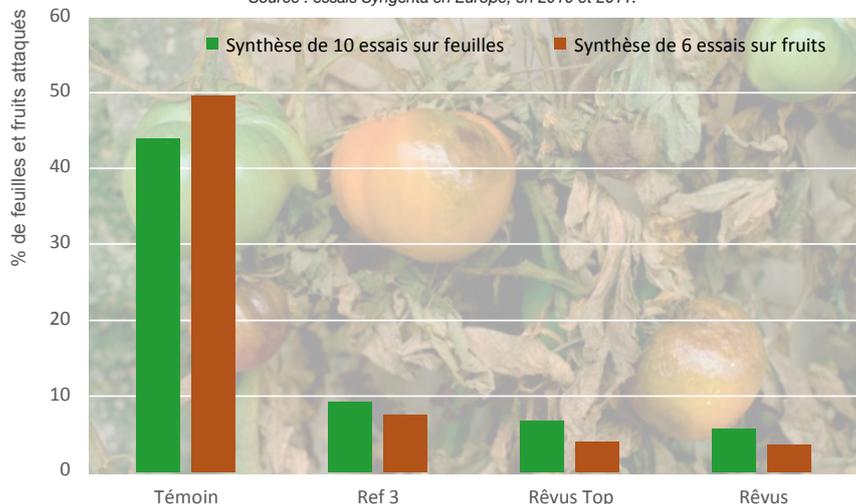
Synthèse de 8 essais en 2016 et 2017 en France



Rêvus, une efficacité préventive d'un excellent niveau en tomate, sur feuilles comme sur fruits.

Efficacité de Rêvus sur mildiou de la tomate

Source : essais Syngenta en Europe, en 2010 et 2011.



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
 RÉVUS® - AMM N° 2080098 - Composition : 250 g/l mandipropamid ** H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa 1 Pour éviter le développement de résistance du mildiou de la pomme de terre à la substance mandipropamid, le nombre d'applications du produit REVUS est limité à 4 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

RÉVUS TOP® - AMM N° 2130244 - Composition : 250 g/l difenoconazole * + 250 g/l mandipropamid ** - Attention - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difenoconazole à une dose supérieure à 450 g/ha sur une période de 3 ans pour les usages sur pomme de terre.

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate.

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.

© Marque enregistrée, * substance active et ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



Rêvus®

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.